

Habitat & Collectivités Locales N° 133

Informations du 11 au 17 Février 2012

Nouvelle formule – n° 133 – 20 Février 2012

Editorial

On est au cœur de cette période des congés scolaires qui s'étalera sur plusieurs semaines.

Et pourtant, il y a assez peu de répit dans la production de documentation : la question du logement semble passionner, les principaux candidats à la présidentielle ayant eux-mêmes donné le la !

Cette semaine, donc, le « Centre d'analyse stratégique » qui devait succéder à la Datar sort une note sur les aides aux logements des ménages modestes pour ne rien dire de précis ou de nouveau tout en laissant planer un doute sur leur efficacité, en particulier lorsqu'il s'agit de locataires HLM... et comme en écho – c'est involontaire – le service statistique du Ministère consacre un bulletin complet sur « les conditions de logement des ménages à bas revenus ».

Toujours cette semaine, Ifop et Ipsos ont interrogé les français pour savoir s'ils voulaient être propriétaire de leur logement et combien avaient un projet d'acquisition immobilière. Le sujet passionne. Jusqu'aux gardiens HLM qui pourraient être armés alors que l'Anru se félicite de son action... et que tous s'interrogent sur les conditions d'application de la majoration des droits à construire « du logement », annoncée par le président-candidat Nicolas Sarkozy le 15 février dernier.

Chez HCL, en ce février de vacances (scolaires) et de campagne (présidentielle), on se félicite de cette *passion* pour la question du logement et on a d'ailleurs profité pour vous concocter un petit numéro spécial à la suite de la manifestation de la Fondation Abbé-Pierre de ce 1^{er} (février).

Guy Lemée

Sommaire	
Textes.....	2
Journaux officiels (JORF / JOUE) du 11 au 17 Février 2012	2
Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.....	2
Parlement	3
Projets de loi / Propositions de loi	3
Questions parlementaires / Réponses ministérielles.....	4
Parlement Européen.....	4
Jurisprudence	5
Documentation.....	7
Rapports & études	7
Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés	8
Actualités	9
Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques.....	9
On en parle - Revue du web	10



Textes

Journaux officiels (JORF / JOUE) du 11 au 17 Février 2012

Guide des bonnes pratiques en matière de marchés publics - Nouvelle version

Circulaire du 14 février 2012 relative au Guide de bonnes pratiques en matière de marchés publics
JORF n°0039 du 15 février 2012 page 2600 - texte n° 16 - NOR: EFIM1201512C
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025364925>
Ndr : Ce guide n'a aucune portée réglementaire.

Hôtels et pensions de famille - Modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique

Arrêté du 27 janvier 2012 modifiant l'arrêté du 25 octobre 2011 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public
JORF n°0040 du 16 février 2012 page 2720 - texte n° 29 - NOR: IOCE1202670A
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025367937>

Modalités d'élaboration de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML) et documents stratégiques de façade (DSF)

Décret n° 2012-219 du 16 février 2012 relatif à la stratégie nationale pour la mer et le littoral et aux documents stratégiques de façade
JORF n°0041 du 17 février 2012 page 2781 - texte n° 6 - NOR: DEVD1132139D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372075>

Rappel : entrée en vigueur

Prêt à taux zéro+ - Compensation de la perte de recettes de TLE par les communes

Sénat - Réponse ministérielle N° 17558
<http://www.senat.fr/questions/base/2011/qSEQ110317558.html>
La réforme prendra effet le 1er mars 2012

Modalités de calcul des surfaces utilisées dans le droit de l'urbanisme

Décret n° 2011-2054 du 29 décembre 2011 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme
JORF n°0303 du 31 décembre 2011 page 22982 - texte n° 9 - NOR: DEVL1122066D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025059730>
Entrée en vigueur : 1er mars 2012.

Définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme

Ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme
JORF n°0266 du 17 novembre 2011 page 19277 - texte n° 6 - NOR: DEVL1122392R
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024804731>
Entrée en vigueur le 1er mars 2012

Mise en œuvre de la taxe d'aménagement et du versement pour sous-densité.

Décret n° 2012-88 du 25 janvier 2012 pris pour la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité de l'aménagement
JORF n°0023 du 27 janvier 2012 page 1516 - texte n° 3 - NOR: DEVL1122563D
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025202124>
Entrée en vigueur : 1er mars 2012.

Bulletins officiels, circulaires, documentation administrative, etc.

Organisation matérielle et déroulement de l'élection du Président de la République

La circulaire a pour objet de rappeler l'ensemble des mesures à prendre et des tâches à effectuer en vue de l'organisation de l'élection du Président de la République fixée les 22 avril et 6 mai 2012.
Cette circulaire précise également les règles relatives à la campagne électorale et celles relatives à la validité des bulletins de vote et à la proclamation des élus.
CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - 08-02-2012- NOR : IOCA1202676C
http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34611.pdf

Compensation financière des transferts de compétences prévus, pour 2011 et 2012, par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

La présente circulaire :

- confirme les éléments figurant dans la circulaire du 30 décembre 2011 s'agissant des compensations financières prévues par la loi de finances pour 2012 au titre des transferts de compétences et des services issus en particulier de la loi du 13 août 2004 ;
- présente les dispositions de la loi de finances rectificative pour 2011 ajustant la compensation financière de ces transferts de compétences et de services.

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - 27-01-2012- NOR : IOCB1201170C

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34616.pdf

Indemnités pour le gardiennage des églises communales

La circulaire prévoit la non-modification pour 2012 du montant annuel de l'indemnité de gardiennage pouvant être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, qui demeure celle fixée pour 2011 par la circulaire IOCD1100853C du 4 janvier 2011.

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - 25-01-2012- NOR : IOCD1202198C

http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34615.pdf

Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération partielle des locaux d'habitation situés à proximité d'une installation classée "SEVESO AS" (seuil haut)

L'article 48 de la loi de finances rectificative n° 2009-1674 du 30 décembre 2009 permet, sur délibération, des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre d'exonérer partiellement de taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 25 % ou 50 %, des constructions affectées à l'habitation situées à moins de trois kilomètres d'une installation figurant sur la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement (donc classée « SEVESO AS »), achevées antérieurement à la construction de cette installation et qui ne sont pas situées dans le périmètre d'exposition d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) mentionné à l'article L. 515-15 du code de l'environnement.

Cette disposition, codifiée sous l'article 1383 G bis du code général des impôts, s'applique à compter des impositions établies au titre de 2011.

CIRCULAIRES.GOUV - Circulaire - 06-02-2012- NOR : ECEL1220430J

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/02/cir_34631.pdf

Dispositif d'aides relatives à l'habitat et au cadre de vie proposé par la CNAV - Evolution du partenariat CNAV-AGIRC-ARRCO

La présente circulaire a pour objet de présenter les nouvelles modalités d'intervention de l'AGIRC-ARRCO, pour le dispositif d'aides relatives à l'habitat et au cadre de vie proposé par la CNAV.

Circulaire CNAV

https://www.partenairesaction sociale.fr/portal/page/portal/GAAD_GRP_NAT/GAAD_PG_N_Actualites_nationales/2012-15 du 7 2 2012 Evolution du partenariat CNAV AGIRC.pdf

Parlement

Prévention sanitaire - L'examen des statistiques retraçant l'état de santé de la population française met en évidence une situation paradoxale

Assemblée Nationale - Rapports d'information n° - 08-02-2012

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i4334.asp>

Faciliter l'exercice des mandats locaux : réflexions autour du statut de l'élu

Sénat - Rapport d'information n° 318 - 31-01-2012

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2011/r11-318-notice.html>

Projets de loi / Propositions de loi

Collectivités territoriales : assouplissement des règles relatives à la refonte de la carte intercommunale

L'Assemblée nationale a voté un assouplissement du processus de regroupement de toutes les communes de France dans des communautés, afin d'apaiser les inquiétudes d'élus locaux qui craignaient de se voir imposer les décisions par les préfets.

L'achèvement de l'intercommunalité s'opérera dans la concertation dans les 33 départements où il n'a pas été décidé au 31 décembre dernier, aux termes de la proposition de loi présentée par Jacques Pélissard (UMP), président de l'Association des maires de France, et soutenue par le gouvernement (...)

Proposition de loi adoptée en 1re lecture, après engagement de la procédure accélérée, par l'Assemblée nationale le 14 février 2012

http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/refonte_carte_intercommunale.asp

Accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, lutte contre les discriminations et diverses dispositions relatives à la fonction publique

Projet de loi modifié en 1^{re} lecture par l'Assemblée nationale le 14 février 2012
http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/contractuels_fonction_publicque.asp

Aménagement numérique du territoire

Proposition de loi adoptée en 1^{ère} lecture par le Sénat, le 14 février 2012
<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl11-118.html>

Simplification des normes - Renvoi en commission

Le Sénat a adopté une motion tendant au renvoi en commission de la proposition de loi de M. Eric Doligé (UMP - Loiret) relative à la simplification des normes applicables aux collectivités locales. Cette proposition de loi vise à traduire les propositions à caractère législatif issues du rapport de M. Doligé remis le 16 juin 2011 dans le cadre d'une mission auprès du Président de la République...

http://www.senat.fr/les_actus_en_detail/article/simplification-des-normes.html

Le projet de loi sur la majoration des droits de construire adoptée en commission

Le projet de loi qui doit permettre de doper la construction de logements en augmentant de 30% les droits à construire a été adopté mardi soir en commission par l'Assemblée, avant d'être examiné en séance plénière le 21 février.

L'article unique du texte porte sur le dispositif de majoration des règles de constructibilité applicables dans les collectivités locales dotées d'un plan local d'urbanisme, d'un plan d'occupation des sols ou d'un plan d'aménagement de zone.

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/projets/pl4335.asp>

Assouplissement des règles relatives à la refonte de la carte intercommunale - La commission des lois du Sénat adopte la proposition de loi

Sénat - Commission - 16-02-2012
<http://www.senat.fr/presse/cp20120216.html>

La proposition de loi sera débattue en séance publique le lundi 20 et éventuellement le mardi 21 février 2012

Questions parlementaires / Réponses ministérielles

Nouvelle réglementation du classement des terrains de camping,

Assemblée Nationale - 07-02-2012 - Réponse Ministérielle N° 123327
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-123327QE.htm>

AVAP (ex ZPPAUP)- Les procédures engagées doivent être instruites sur la base des nouvelles dispositions exceptées celles ayant fait l'objet d'une enquête publique avant la promulgation de la loi

Réponse complète: " Le dispositif des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) a été remplacé par celui des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), depuis la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Le décret d'application de la loi, qui détermine notamment le cadre de fonctionnement de la commission locale de l'AVAP, a été publié le 21 décembre 2011. Hormis le cas des documents ayant fait l'objet d'une enquête publique avant la promulgation de la loi, les procédures engagées doivent être instruites sur la base des nouvelles dispositions de l'article L. 642-3 précité et du décret d'application...

Assemblée Nationale - 07-02-2012 - Réponse Ministérielle N° 123352
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-123352QE.htm>

Eoliennes de moins de douze mètres (éoliennes domestiques) - Réglementation au regard du code de l'urbanisme et du code civil

Assemblée Nationale - 14-02-2012 - Réponse Ministérielle N° 119976
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-119976QE.htm>

Parlement Européen

Le Parlement réitère son appel en faveur d'une stratégie européenne sur les sans-abri

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20120210IPR37797/html/Les-sans-abri-dans-la-vague-de-froid>

Le Parlement européen sauve le programme alimentaire pour les citoyens les plus démunis de l'UE (Session plénière)

Le programme d'aide alimentaire pour les nécessiteux continuera de fournir des denrées alimentaires aux citoyens européens les plus démunis pendant deux années supplémentaires, grâce à un plan de sauvetage conclu avec le Conseil et approuvé en session plénière.

Le programme, sur lequel comptent 18 millions de citoyens européens dans 20 États membres, sera appliqué jusque fin 2013, avec un budget annuel pouvant aller jusqu'à 500 millions d'euros...

<http://www.europarl.europa.eu/news/fr/pressroom/content/20120215IPR38103/html/Le-PE-sauve-le-programme-alimentaire-pour-les-citoyens-les-plus-démunis-de-l'UE>

Jurisprudence

Lorsque l'ordonnateur produit un certificat administratif par lequel il déclare avoir passé un contrat oral et prend la responsabilité de l'absence de contrat écrit, il appartient au comptable de payer la dépense

Conseil d'État N° 340698 – 08-02-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193564&fonds=DCE&item=23>

La délimitation du domaine public maritime ne peut être adoptée par arrêté préfectoral que si aucune opposition ne s'est manifestée au cours de l'enquête

Conseil d'État N° 342365 – 08-02-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193567&fonds=DCE&item=27>

Le droit à l'hébergement d'urgence est une liberté fondamentale

Considérant qu'il appartient aux autorités de l'Etat de mettre en oeuvre le droit à l'hébergement d'urgence reconnu par la loi à toute personne sans abri qui se trouve en situation de détresse médicale, psychique et sociale ; qu'une carence caractérisée dans l'accomplissement de cette tâche peut, contrairement à ce qu'a estimé le juge des référés de première instance, faire apparaître, pour l'application de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale lorsqu'elle entraîne des conséquences graves pour la personne intéressée ; qu'il incombe au juge des référés d'apprécier dans chaque cas les diligences accomplies par l'administration en tenant compte des moyens dont elle dispose ainsi que de l'âge, de l'état de la santé et de la situation de famille de la personne intéressée ;

Conseil d'État N° 356456 – 10 février 2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193622&fonds=DCE&item=1>

Refus légal de concours de la force publique pour l'expulsion d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'enfants, à qui il ne pouvait être proposé de solution, même provisoire, de relogement

Considérant que le juge des référés du tribunal administratif de Montreuil, alors que M. A avait saisi le tribunal d'une demande dans laquelle était invoquée l'atteinte manifestement grave et illégale portée à son droit de disposer librement de son bien et qui faisait mention de l'article L. 521-2 du code de justice administrative, ne s'est pas mépris sur la portée des conclusions dont cette juridiction avait été saisie en statuant au visa de cet article et sur le fondement des pouvoirs qu'il lui confère ; que le juge des référés, dont l'ordonnance est suffisamment motivée, n'a pas commis une erreur de droit et n'a pas dénaturé les pièces du dossier en estimant que le refus de concours de la force publique opposé par le préfet à M. A n'est pas entaché d'une illégalité grave et manifeste dès lors que l'expulsion d'une cinquantaine de personnes, dont une trentaine d'enfants, à qui il ne pouvait être proposé de solution, même provisoire, de relogement, était de nature à créer de graves troubles à l'ordre public ; qu'ainsi M. A n'est pas fondé à demander l'annulation de l'ordonnance attaquée ;

Conseil d'État N° 351681 – 08-02-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193577&fonds=DCE&item=39>

Droit de préemption et atteinte au droit de propriété - Il n'y a pas lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité

Considérant, en premier lieu, que si les droits de préemption auxquels fait référence l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme sont susceptibles de porter atteinte au droit de propriété des détenteurs des biens immobiliers sur lesquels ils s'exercent, ils n'ont, en revanche, ni pour objet ni pour effet de les priver de la propriété de leurs biens ; que M. A ne saurait dès lors, et en tout état de cause, utilement invoquer les dispositions de l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, relatives à la privation du droit de propriété, à l'encontre des dispositions citées ci-dessus du quatrième alinéa de l'article L. 210-1 du code de l'urbanisme ;

Considérant, en deuxième lieu, qu'ainsi que le Conseil constitutionnel l'a énoncé dans sa décision n° 2001-451 DC du 27 novembre 2001, sauf pour les décisions prononçant une sanction ayant le caractère d'une punition et même s'il est loisible au législateur d'instituer une telle obligation, aucune règle ni aucun principe de valeur constitutionnelle n'imposent par eux-mêmes aux autorités administratives de motiver leurs décisions ; que les décisions prises dans l'exercice des droits de préemption mentionnés à l'article

L. 210-1 du code de l'urbanisme ne revêtent pas le caractère de sanctions ; que, par suite, M. A ne saurait utilement soutenir que les conditions de motivation de ces décisions, telles qu'elles sont fixées par l'article législatif litigieux, seraient susceptibles de porter atteinte à un droit ou à une liberté que la Constitution garantit, en particulier au droit de propriété garanti par l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Conseil d'État N° 354080 – 08-02-2012

<http://arianeinternet.conseil-etat.fr/arianeinternet/getdoc.asp?id=193579&fonds=DCE&item=42>

La fusion-absorption d'un organisme HLM par une Sem est possible

http://lesepl.fr/result_actu.php?ID=5608

http://www.icade.fr/content/download/7257/63796/version/7/file/CP_Icade_Résultats+Annuels+2011_16+février+2012.pdf

Documentation

Rapports & études

Rapport d'étude : « foncier public & construction de logements »

Très injustement passée (quasi) inaperçue pour l'heure, cette étude confiée à des juristes par Alain Régnier, qui cumule les fonctions « Dihal et Cidol », nous apparaît ouvrir des pistes très intéressantes, et la première étant la création d'une « Agence nationale du Logement ».

A la question posée par HCL de savoir si une telle agence ressemblerait à une super « agence » regroupant l'Anru, l'Anah, voire l'Acisé ou encore à un « méga » établissement public foncier concurrent des EPF et EPFL... les juristes ont avoué ne pas être entrés encore dans ce détail, mais que oui, il était envisagé des compétences de ces ordres là...

Les propositions, au delà, s'articulent autour de 4 thématiques souvent évoquées ailleurs même si elles ne font pas toutes (encore ?) l'objet d'un réel *consensus* :

- la connaissance du « foncier » disponible
- la mise en œuvre de dispositifs de contrainte des personnes publiques (pour construire des logements sociaux) tout en préservant leurs intérêts financiers
- le dépassement du cadre communal
- l'alourdissement de la fiscalité des terrains non construits des personnes privées

Le rapport :

<http://www.cawa.fr/veille-habitat-logement-et-collectivites-locales-rubrique5.html>

Voir aussi :

La dernière lettre de la Dihal :

http://federationsamusociaux.typepad.com/newsletter_dihal_6_-_25_janvier.pdf

Le site du Cerdeau :

<http://cerdeau.univ-paris1.fr/equipe-du-centre-de-recherche/>

Rapport au Président de la République :

42 propositions pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale - Jean-Pierre Giran (député UMP du Var)

Si les conditions d'exercice de la démocratie parlementaire ont beaucoup progressé, les institutions dans le cadre desquelles elle s'est développée sont restées, quant à elles, pratiquement inchangées. La présidence de la République, l'Assemblée nationale et le Sénat structurent ainsi, depuis 1958, notre vie publique. Au niveau de la démocratie locale, on ne retrouve pas ces progrès dans le fonctionnement ni cette stabilité dans les institutions. Bien au contraire, si les collectivités territoriales ont connu depuis vingt ans de fortes mutations, les conditions d'exercice du mandat des élus locaux n'ont pas toujours fait l'objet de suffisantes précautions. Dans ce contexte, la réflexion demandée par le Président de la République apparaît particulièrement opportune car, ne l'oublions pas, avec ses 500 000 élus locaux, la démocratie locale permet certes à nos communes, à nos départements, à nos régions de vivre et de se développer mais elle permet aussi de préparer ses différents acteurs à exercer plus tard des mandats nationaux. Elle sert donc d'incubateur à notre République et doit, à ce titre, renforcer les liens de confiance qui l'unissent à l'opinion en général, aux jeunes en particulier. C'est l'intérêt de la Nation de porter son attention sur le laboratoire démocratique que constituent les collectivités territoriales dans un pays où souvent le local est sublimé tandis que le global est suspecté. (...)

<http://www.giran.fr/>

Bilan du Grenelle de l'environnement –

Le CESE a rendu son avis le 15 février 2012

Le mot « élan » est un mot qui revient souvent à propos du Grenelle de l'environnement. Ce processus a suscité une dynamique en faveur de l'environnement dans le cadre d'une gouvernance inédite. Les collègues « collectivités », « employeurs », « État », « ONG environnement » et « salariés » constituaient le socle de la « gouvernance à cinq » à laquelle ont été associés des experts et des associations non environnementales.

Cette méthode a favorisé le dialogue, l'appropriation des enjeux et permis l'expression d'une profusion de propositions... Le CESE se prononce pour une relance du processus qui préserve les acquis du Grenelle et crée les conditions d'un nouveau modèle économique, tourné vers le développement durable. Il devra réduire les inégalités sociales et générer de l'emploi, tout en respectant l'environnement et les ressources naturelles.

Le Conseil illustre ce choix par des propositions pour anticiper les ruptures, gérer les transitions, faciliter des choix clairs et efficaces. CESE – 15-02-2012

<http://www.lecese.fr/content/le-cese-rendu-son-avis-sur-le-bilan-du-grenelle-de-lenvironnement>

Les aides au logement des ménages modestes (Centre d'analyse stratégique)

(Citation) Après une étude comparative des avantages et inconvénients des "aides à la pierre" face aux "aides à la personne", cette note d'analyse formule quatre propositions concrètes visant à renforcer l'efficacité des politiques du logement tout en les rendant plus justes :

1. Affiner les zonages relatifs aux plafonds de loyer afin de permettre une meilleure indexation de ces plafonds sur les loyers de marché constatés localement.
2. Création de deux indicateurs pour les nouveaux projets de logements sociaux. Indiquer explicitement dans les plans de financement :
 - la valeur actualisée des aides publiques perçues,
 - la valeur actualisée des réductions anticipées de loyer par rapport aux loyers de marché.
3. Fixer les plafonds de revenu pour chaque logement social à cinq fois le loyer (hors aides) du logement, sous réserve du respect de la norme d'occupation.
4. À titre expérimental, proposer à certains bailleurs sociaux un nouveau mode de financement, optionnel, substituant aux aides de l'État une hausse des loyers plafonds associée à une prime d'allocation logement (pour garantir un reste à charge constant pour les locataires modestes). (fin de citation).

NdR : HCL a assisté à la présentation presse. Vincent Chriqui expose rapidement la note mais semble assez vite agacé par les questions des journalistes présents. Certes, il y avait surtout des réactions et de l'incompréhension. Tonino Sérafini, spécialiste Logement au quotidien Libération, par exemple, a ouvert le feu en s'étonnant de l'impression générale du propos... HCL, plus « technique » pour l'occasion, a souhaité obtenir des précisions sur les mécanismes envisagés dans la seule réelle proposition formulée (N° 4) d'expérimenter un nouveau mode optionnel de financement du logement social substituant, en gros, une aide à la personne à celle « à la pierre ». Pas de réponse précise nous indique-t-on : il s'agit d'une piste de réflexion.

Ce n'est pas faire injure aux auteurs de cette note que de leur indiquer qu'elle n'apporte rien qui ne soit déjà largement connu et que la seule proposition, intéressante sur le principe d'une expérimentation, manque cruellement de fonds et d'argument technique. Sur ce dernier point, rappelons que l'essentiel (la presque totalité si on ne tient pas compte de l'apport, surtout sur le foncier, des collectivités locales) de l'aide à la pierre aux opérateurs HLM est aujourd'hui constituée non de subventions directes mais de « remises » fiscale et d'intérêt... se mesurant sur des durées de plusieurs dizaines d'années à l'exception de la TVA « réduite » (le différentiel de taux CDC et l'exonération de TFPB).

Centre d'Analyse Stratégique - Note d'analyse 264 -

http://www.strategie.gouv.fr/system/files/2012-02-15_-_aidesaulogement-na264_0.pdf

Communiqué de l'USH (dernière heure)

<http://www.union-habitat.org/Web/Ushgp.nsf/PA/B5AA700BC6E6440CC12579AA004A3E53>

Les conditions de logement des ménages à bas revenus en 2010

En 2010, le parc social loge 15,4 % de l'ensemble des ménages. Cela représente plus du quart des ménages à bas revenus, ici définis comme les ménages des trois premiers déciles de niveau de vie, soit un revenu annuel imposable par unité de consommation inférieur à 13 200 euros en 2010. Un tiers des ménages à bas revenus logent dans le parc privé et 37 % sont propriétaires occupants

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1941/774/conditions-logement-menages-bas-revenus-2010.html>

Comment en arrive-t-on à l'expulsion ? Etude de l'ADIL du Gard Renforcées par la mise en place récente des CCAPEX, les mesures de prévention des expulsions mobilisent une multitude d'acteurs intervenant à toutes les étapes de la procédure. Pourtant, pour de nombreux ménages, ces protections n'ont pas fonctionné, sans que l'on ait une véritable compréhension des raisons pour lesquelles le processus s'est poursuivi jusqu'à l'intervention de la force publique

http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/Etudes/2012/menages_expulses_gard.pdf

Livres, revues, guides, articles et communiqués signalés

Le statut de l'élu local (Guide mis à jour en février 2012)

Cette brochure réalisée par l'AMF et régulièrement mise à jour permet, en 60 pages, de connaître l'intégralité des droits des élus pour exercer leur mandat. (...) La version de février 2012 intègre les nouveaux taux de cotisation à l'Ircantec. Pour plus de lisibilité les nouveautés de cette version apparaissent en rouge (...)

http://www.amf.asso.fr/document/fichier.asp?FTP=AMF_statut_elu_local.pdf&ID_DOC=7828&DOT_N_ID=35

Les Français et l'immobilier en 2012

L'Ifop, en collaboration avec l'université Paris Dauphine et MeilleursAgents.com publie les résultats d'une étude exclusive sur les pratiques des Français pour vendre ou acheter un bien immobilier et leur sentiment sur le marché de l'immobilier actuel.

http://www.ifop.fr/media/poll/1750-1-study_file.pdf

Logement : les Français souhaitent qu'on facilite l'accès à la propriété

"Faciliter l'accès à la propriété" devrait être la priorité des pouvoirs publics en matière de logement, pour 39% des Français. "L'assouplissement des règles en matière de construction", annoncée par Nicolas Sarkozy lors de son intervention télévisée du dimanche 29 janvier, est en quatrième position à 12% de citations...

<http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/actualites/2012-01-31-logement-francais-souhaitent-qu-facilite-l-acces-propriete>

Vice de procédure : vers la fin du juridisme procédurier ?

Un article de l'avocat blogueur Arnaud Gossement

<http://www.arnaudgossement.com/archive/2012/02/14/vice-de-procedure-vers-la-fin-du-juridisme.html>

Actualités

Finances, fiscalité, comptabilité, statistiques

Les indicateurs d'Eurostat aident à la détection des déséquilibres macroéconomiques

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=STAT/12/25&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

RAPPEL - Quels sont les produits soumis au nouveau taux réduit de TVA à 7 % ?

La plupart des produits et services auparavant soumis au taux réduit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 5,5 % sont désormais taxés à 7 %. Cependant, certains produits et services, considérés comme de première nécessité, conservent le taux réduit à 5,5% ...

Service Public – 14-02-2012

<http://pme.service-public.fr/actualites/breves/quels-sont-produits-soumis-au-nouveau-taux-reduit-tva-7.html>

Taux de chômage par zone d'emploi - Du 1er trimestre 2003 au 3e trimestre 2011 (en moyenne trimestrielle) - De 2003 à 2010 (en moyenne annuelle)

Ces bases proposent le taux de chômage pour les 321 zones d'emploi (composition 2010) de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (DOM) non compris Mayotte et les 22 parties régionales des 11 zones d'emploi interrégionales de France métropolitaine. INSEE – 10-02-2012

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=chomage-zone-2010

Statistiques d'état civil sur les décès en 2010 - Plus de 550 000 décès en 2010 dont 540 469 en France métropolitaine

Le nombre de décès augmente en France pour la quatrième année consécutive : +0,5 % par rapport à 2009 après +1,1 % entre 2008 et 2009 et 2,1 % entre 2007 et 2008. Il dépasse la barre des 550 000 décès pour la première fois depuis 1986 si l'on excepte les 562 500 décès de l'année 2003 : cette année-là, la canicule avait été à l'origine de 15 000 décès supplémentaires, notamment de personnes en état de grande fragilité. Les mesures de prévention mises en place ensuite avaient permis d'éviter des décès en 2004 ; le nombre de décès enregistré cette année-là était le plus faible depuis 1962... INSEE – 14-02-2012

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=sd20103

Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?

Entre 1990 et 2008, la part des personnes qui vivent seules dans leur logement a augmenté. Cet accroissement est particulièrement marqué entre 30 et 59 ans, surtout pour les hommes. Parmi les hommes actifs, ceux qui habitent le plus souvent seuls sont les employés et les ouvriers. Les agriculteurs sont les hommes qui résident le moins souvent seuls, en 1990 comme en 2008. Mais ce ne sont pas eux qui habitent le plus souvent en couple : ils partagent fréquemment leur logement avec au moins un de leurs deux parents. Les hommes habitant le plus souvent avec une conjointe sont les artisans et les cadres. La situation est très différente pour les femmes : en 2008 comme en 1990, celles qui résident le plus souvent seules sont les cadres. C'est toutefois l'unique catégorie sociale pour laquelle la part de femmes seules n'a pas augmenté. Avant 40 ans, les femmes cadres résident davantage en couple qu'en 1990 et ce sont désormais les ouvrières qui vivent le moins souvent en couple, notamment parce qu'elles sont plus fréquemment qu'avant mères de famille monoparentale. Après 40 ans, ce sont les femmes cadres qui habitent le moins souvent en couple ; à partir de cet âge, elles sont presque aussi souvent mères de famille monoparentale que les ouvrières. INSEE – 13-02-2012

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1392

Rappel : Comptes du logement - Premiers résultats 2011, le compte 2010

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publications/p/1938/752/comptes-logement-premiers-resultats-2011-compte-2010.html>

On en parle - Revue du web

Logement

Une émission TV sur Public Sénat ce soir dans la série « à l'heure du choix » animée par le journaliste Gilles Leclerc : « le logement, avec Benoist Apparu et Thierry Repentin »
Programme contre programme ?
<http://www.publicsenat.fr/emissions/a-l-heure-du-choix/le-logement,-avec-benoist-apparu-et-thierry-repentin/benoist-apparu,thierry-repentin/70091>

Rapports locatifs

Copropriété

Performance énergétique - Copropriétés : vers la mise en place d'un audit énergétique avant le 1er janvier 2017

D'ici le 1er janvier 2017, un audit énergétique doit être réalisé dans les bâtiments à usage principal d'habitation en copropriété de 50 lots ou plus qui sont équipés d'une installation collective de chauffage ou de refroidissement.

Cet audit concerne plus précisément les bâtiments dont la date de dépôt de la demande de permis de construire est antérieure au 1er juin 2001. C'est au syndic de copropriété d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale des copropriétaires la réalisation de cet audit destiné à améliorer la performance énergétique du bâtiment

Service Public – 14-02-2012

<http://www.service-public.fr/actualites/002356.html>

Accession

Baromètre Ifop des intentions d'achat immobilier

La proportion des Français ayant un projet immobilier apparaît relativement stable par rapport août 2011 : 30% des Français déclarent avoir un projet immobilier (33% en août 2011). Dans près de 9 cas sur 10 (86%), le projet immobilier se révèle être un achat contre 14% des personnes interrogées dont le projet s'inscrit dans un parcours locatif...

http://www.ifop.fr/media/poll/1755-1-study_file.pdf

Hébergement

Troisième baromètre du 115 : quelle prise en charge des demandes d'hébergement d'urgence ?

Le 3ème baromètre hivernal du 115, réalisé par la FNARS afin de suivre l'évolution des demandes d'hébergement d'urgence et les réponses qui y sont apportées, analyse les données du mois de janvier 2012 et les compare avec celles observées en décembre et novembre. Il propose également exceptionnellement un focus sur la première semaine de février suite au déclenchement du plan grand froid : zéro refus pour manque de place dans la plupart des départements.

<http://www.fnars.org/index.php/observatoire-national-115/359-observatoire-national-115/3555-3barometre115>

Autres acteurs

Caisse des dépôts

Icade (filiale)

Résultats annuels 2011 d'Icade : un cash-flow net courant de 223 millions d'euros en hausse de 28% pour l'exercice 2011.

http://www.icable.fr/content/download/7257/63796/version/7/file/CP_Icade_Résultats+Annuels+2011_16+février+2012.pdf

Marchés

Taux d'intérêt/financements

Quasi-stabilité des taux - Indicateur Anil des taux au 15 février 2012

Les ajustements de barèmes des divers établissements de crédit sont de faible ampleur et de sens différents. Ils traduisent une quasi-stabilité des taux par rapport au trimestre précédent. La réduction du volume de la production de crédits traduit un repli de la demande et non pas un quelconque credit crunch. La situation est très différente de celle que vit la Grande Bretagne. Là-bas, le credit crunch est bien réel et résulte d'une forte montée des sinistres d'accession. En France, l'offre de crédit est très sécurisée et son caractère un peu restrictif était jusque-là contrebalancé par l'aide de la collectivité. Cet équilibre est aujourd'hui remis en cause par la réduction massive du volume des aides à l'investissement privé (...)

http://www.anil.org/fileadmin/ANIL/publications/indicateur_des_taux/IT2012.pdf

Tendances

Le marché immobilier ancien : quelles perspectives pour 2012 ? (FNAIM IFOP)

En décembre 2011, la conjoncture immobilière évolue peu aux yeux des Français, suite à des tendances contraires : si les prix de l'immobilier leur semblent s'améliorer, les conditions d'accès au crédit sont perçues

plus difficiles. Les conditions d'obtention d'un crédit sont perçues comme se dégradant pour la troisième mesure consécutive et atteignent leur plus bas niveau depuis le lancement de l'Observatoire FNAIM IFOP (...)
http://www.ifop.fr/media/pressdocument/404-1-document_file.pdf

Les perspectives IEIF sur le prix des logements en France sur les 3 prochaines années
<http://www1.ieif.fr/Newsletter/Newsletter24/Fichiers/Logement-Schoeffler.pdf>

Territoires

Politique urbaine

La *success story* de la rénovation urbaine (Anru)

La rénovation urbaine crée les conditions favorables pour réussir sur la sécurité, favoriser le retour à l'emploi, améliorer l'éducation et la desserte des quartiers par des transports publics bien pensés. Pour redonner de la dignité citoyenne...

(NdR : communication et plaidoyer *pro domo* ?)

http://www.anru.fr/IMG/pdf/La_Success_Story_de_la_Renovation_Urbaine_Fevrier_2012.pdf

Urbanisme

Implantation d'antennes relais de téléphonie mobile - Responsabilité et pouvoirs des maires

<http://blog.grandesvilles.org/2676/telephonie-mobile/antennes-relais-une-note-de-letat-sur-les-maigres-pouvoirs-des-maires/>

MEDDTL / direction générale de la prévention des risques -

<http://blog.grandesvilles.org/wp-content/uploads/2012/02/Note-antennes-MEDDTL-122011.pdf>

Grand Paris

Grand Paris : Quelle place pour les Epl auprès des collectivités pour l'élaboration des contrats de développement territorial (CDT)?

http://www.lesepl.fr/result_actu.php?ID=5594&cat=2&page=

Solidarité

Sécurité

Friches urbaines polluées: plus de 90 sites réhabilités depuis 2009

Reconvertir les friches urbaines, c'est faire coup double : débarrasser la ville de terres souvent polluées sur lesquelles elle pourra « se reconstruire sur elle-même » et freiner l'étalement urbain. Le soutien constant de l'ADEME a contribué à réhabiliter plus de 90 sites en France de 2009 à 2011...

Bilan des travaux 2010-2011

<http://ademe.typepad.fr/files/bilan-travaux-2010-2011.ppt>

Professions

HLM

Nomination de Corinne Tardif au poste de Directeur du Développement et de la Construction de LogiRep

http://www.logirep.fr/sites/default/files/webform/CP%20Nomination%20Corinne%20Tardifdef%20_2_.pdf

Un sondage montre qu'un salarié sur trois a déjà eu une relation amoureuse dans le cadre de son activité professionnelle.

Côtoyer huit heures par jour des collègues de travail, cela peut créer des liens. Et pas seulement des liens professionnels. La preuve : la moitié des salariés estiment que l'entreprise est un lieu propice pour "flirter", voire tomber amoureux. C'est ce qui ressort de l'enquête "Amour et vie professionnelle" réalisée en mai 2011 auprès de plus de 1000 salariés d'entreprises privées et publiques (...)

http://www.anact.fr/web/actualite/essentiel?p_thingIdToShow=24673602

Economie, sociale

L'échelle des salaires est plus resserrée dans le secteur de l'économie sociale

Pour les 2,3 millions de salariés travaillant dans le secteur de l'économie sociale, l'échelle des salaires est plus resserrée que dans le privé. On y observe en effet un écart moins important entre les plus faibles et les plus hautes rémunérations. Les salariés des associations, les plus nombreux, ont globalement des revenus assez faibles, qui ne s'expliquent pas seulement par la nature des emplois et les domaines d'activité. Ils sont aussi plus souvent à temps partiel. La santé est un des rares secteurs où les salariés sont en moyenne mieux payés que dans le reste du privé, grâce notamment à certains emplois très qualifiés dans des centres de recherche. Dans les coopératives, mutuelles et fondations, les salaires sont plutôt au-dessus de la moyenne, mais la grille salariale n'en est pas moins resserrée. Parmi les explications, l'organisation de certaines coopératives et mutuelles, notamment dans le secteur bancaire et assurantiel, qui concentrent les activités les mieux rémunérées dans des filiales de droit privé. INSEE -

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1390

Immobilier

Philippe Poilleux est nommé Directeur Résidentiel de Crédit Agricole Immobilier

<http://www.ca-immobilier.fr/actualite/actualites/philippe-poilleux-prend-la-responsabilite-de-l-activite-residentiel-de-credit-agricole-immobilier-au-niveau-national>

Fonction publique

Attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement

Décret n° 2012-218 du 15 février 2012 modifiant le décret n° 2002-532 du 16 avril 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions horaires à certains personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement

JORF n°0041 du 17 février 2012 page - texte n° 5 - NOR: DEVK1129855D

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000025372060>

Enquête emploi 2012 Grande Couronne

Le service Analyse et prospective sociales et le service Bourse de l'emploi réalisent pour la 4ème année consécutive une enquête sur les perspectives de recrutement des collectivités de la Grande Couronne...
CIG Grande Couronne - 10-02-2012

http://www.cigversailles.fr/article.php?id_article=2706

Maladie : les organisations syndicales de fonctionnaires demandent le retrait de la journée de carence

Dans un communiqué du 14 février, les organisations syndicales de fonctionnaires CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA ont demandé au gouvernement de retirer la journée de carence de paiement en cas de congé maladie des fonctionnaires. (...) Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail. Les organisations CFTC, CGC, CFDT, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace

<http://fnact.com/index.php/communiqués-cftc/420-maladie--les-organisations-syndicales-de-fonctionnaires-demandent-le-retrait-de-la-journee-de-carence.html>

Préavis national de grève - 29 février 2012

(...) la Fédération CGT des Services Publics dépose un préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du 29 février 2012, pour l'ensemble de son champ d'intervention afin que les personnels et salariés-es puissent prendre part aux initiatives décidées dans les territoires (...) Fédération CGT des Services Publics -

<http://www.spterritoriaux.cgt.fr/spip.php?article5253>

Urbanisme

L'urbanisme de la métropole lilloise confié à l'ex-architecte en chef de Barcelone

(NdR : une prévision de météo ensoleillée ?)

http://www.lavoixdunord.fr/Locales/Metropole_Lilloise/actualite/Secteur_Metropole_Lilloise/2012/02/16/article_1-urbanisme-de-la-metropole-confie-a-l-e.shtml

Europe

Forum urbain: le commissaire Hahn exhorte les villes à faire plus pour la croissance et l'emploi

<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/12/133&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=fr>

Services et ressources documentaires

Hadopi : des fiches pratiques sur les usages de l'Internet

La Haute Autorité pour la diffusion des oeuvres et la protection des droits sur Internet (Hadopi) proposent de consulter en ligne une vingtaine de fiches pratiques sur les usages de l'Internet.

Ces fiches sont classées en 4 rubriques :

- questions générales (utilisation de logiciels et de contenus, maintenance et sécurité des ordinateurs, protection contre les programmes malveillants...),
- questions techniques (technologies d'accès à Internet, connexions ethernet et CPL au réseau local, wifi...),
- pratiques d'Internet (création de site ou de blog, discussions en direct sur le net, messagerie, réseaux sociaux, sauvegarde des données, transactions en ligne...),
- identité numérique (publication sur le web, risques d'usurpation d'identité, gestion des mots de passe...).

<http://www.service-public.fr/actualites/002223.html>

Circonscriptions législatives 2012

A partir des résultats du recensement de population de 2008, une sélection d'indicateurs statistiques sur les 556 circonscriptions des départements de métropole, de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane et de La

Réunion. Six tableaux sont proposés : - population par tranche d'âge - population par sexe et âge - population de 15 ans ou plus par sexe et catégorie socioprofessionnelle - population selon la nationalité - logements par catégorie - population des ménages par type de ménage
INSEE - 16-02-2012

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=circo_leg-201

Bonnes et moins bonnes initiatives – Ici et ailleurs - Polémiques, etc.

La CFF (filiale du Crédit Foncier) a réalisé une nouvelle émission d'Obligations Foncières de deux milliards d'euros sur une durée de 3,5 ans avec un coupon de 2,25 %.

<http://www.creditfoncier.com/2012/02/14/la-compagnie-de-financement-foncier-filiale-a-100-du-credit-foncier-realise-une-nouvelle-emission-benchmark-de-2-milliards-deuros-dobligations-foncieres/>
<http://www.arte.tv/fr/6281932.html>

M. Philippe BRIAND P.D.G. de CITYA et trésorier de campagne de M. Nicolas SARKOZY : une nomination fruit du hasard ?

<http://www.unarc.asso.fr/site/actual/actudumo/0212/citya.htm>

La Fédération nationale des Safer répond à Madame Eva Joly : La plus grande part des biens et surfaces revendus par les Safer est consacrée à l'installation

<http://www.safer.fr/installation-la-fnsafer-repond-a-eva-joly.asp>

Sursis requis à l'encontre de Thierry Gaubert pour abus de biens sociaux

http://www.lexpress.fr/actualites/1/societe/sursis-requis-a-l-encontre-de-thierry-gaubert-pour-abus-de-biens-sociaux_1083358.html

Office HLM de Marseille: des avocats convoqués par le juge

<http://www.leparisien.fr/marseille-13000/office-hlm-de-marseille-des-avocats-convoques-par-le-juge-17-02-2012-1866685.php>

Armement des gardiens d'immeubles : courrier à M. le Président de l'Union Sociale pour l'Habitat et réponse de celui-ci en date du 8 février 2012

(...) Pour la CGT, il est inacceptable que puisse être autorisé pour les bailleurs sociaux l'armement des gardiens. Ces dispositions constituent un dévoiement des missions fondamentales du service public territorial. Elles participent à un nouveau désengagement de l'Etat dans ses missions régaliennes. En opérant ainsi un nouveau recul dans l'exercice de sa fonction de garant de la sécurité publique, le gouvernement ne fera qu'accentuer les risques d'insécurité pour les locataires et les personnels. (...)

CGT FONCTION PUBLIQUE - Courrier à l'USH

http://www.spterritoriaux.cgt.fr/IMG/pdf/COURRIER_USH_2012.pdf

Réponse de Thierry Bert, Délégué général du Mouvement HLM (USH) qui renouvelle son opposition à l'armement des gardiens d'immeuble

http://www.spterritoriaux.cgt.fr/IMG/pdf/COURRIER_DE_L_UNION_SOCIALE_POUR_L_HABITAT.pdf

Affaire « MAAT »

Le Canard Enchaîné

<http://www.lecanardenchaine.fr/une4764.html>

(document mis en ligne par un site non officiel)

<http://www.box.com/s/j2pz8k4bd7mlerxzlo90>

et le Point suivent cette affaire

<http://www.lepoint2.com/pdf/rapport-maat.pdf>

La mairie PS de Fleury-Mérogis (Essonne) va mettre en demeure deux offices HLM d'appliquer la loi SRU

http://www.lettreducadre.fr/TPL_CODE/TPL_NWL_ART_FICHE/PAR_TPL_IDENTIFIANT/64699/2145-la-matinale.htm

HCL Publications, RCS Créteil 512 025 578 - 31, rue de Villeneuve - 94370 Sucy-en-Brie

Directeur de publication : Guy Lemée

Courriel : hcl@inventaires.fr Site Internet dédié : <http://hcl.inventaires.fr>

Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1216 W 90099

Adhérent : www.spiil.org

© 2012 © Habitat & Collectivités locales - Tous droits réservés

La diffusion de ce bulletin d'informations reste couverte par les droits du copyright.

Habitat & Collectivités Locales

La lettre hebdomadaire	Les archives	Les alertes	Les hors-séries
Recevez votre lettre HCL chaque semaine sur tous vos postes de travail via Internet	Toutes les publications accessibles : http://hcl.inventaires.fr	Recevez les informations importantes en temps réel par courriel	Des numéros spéciaux sur des thèmes choisis 3 éditions / an

BON DE COMMANDE - ABONNEMENT 2012

TARIF TTC Année civile avec tacite reconduction		ABONNE			
	Abonnement de base 46n°/an + 3 H.S.	Organisme HLM ou SEM	Collectivité (région, département, commune, EPCI)	Entreprise privée (Hors secteur bancaire)	VOTRE FORMULE (2)
T5	950 €	> 40 000 logements	> 100 000 habitants	> 100 salariés	<input type="checkbox"/>
T 4	750 €	< 10 001 à 40 000> logements	< 50 001 à 100 000> habitants	<51 à 100> salariés	<input type="checkbox"/>
T 3	450 €	< 1 001 à 10 000> logements	<10 001 à 50 000> habitants	<6 à 50 > salariés	<input type="checkbox"/>
T 2	250 €	< 1 000 logements	<10 000 habitants	<1 à 5> salariés	<input type="checkbox"/>
T1	150 €			Entreprise individuelle	<input type="checkbox"/>

(1) Le tarif T1 correspond à un abonnement pour un usage individuel, réservé au seul lecteur désigné. .

(2) Choisir et cocher votre tarif

NOUS CONSULTER pour tout autre organisme, administration, établissement, agence d'Etat et/ou locale, ONG/association, université & école, organisation professionnelle, établissement financier, structure de groupe ou « tête de réseau »...

Mode de règlement

- Chèque ci-joint à l'ordre d'HCL Publications
- Mandat administratif réservé aux personnes publiques

(voir RIB ci-contre)

Une facture vous sera adressée dès réception du bulletin d'abonnement

HSBC France Paris Business
Titulaire du Compte : HCL Publications
 31, rue de Villeneuve 94370 Sucy-en-Brie
 IBAN FR76 3005 6009 4909 4900 2782 974 – BIC : CCFRFRPP

Banque 30056	Guichet 00949	N° de Compte 09490027829	Clé RIB 74
-----------------	------------------	-----------------------------	---------------

Le bon de commande, qui peut être téléchargé et imprimé, et le règlement sont à adresser à : **HCL Publications**

31, rue de Villeneuve-94370 Sucy-en-brie - Siret 512 025 578 00018. APE 5813Z

Nom :	Entreprise ou Organisme :
Fonction :	Adresse :
Service :	Code postal : Ville :
Courriel (email) :	Téléphone : Fax.....

Je m'abonne pour l'année 2012 après avoir lu et accepté les conditions générales de vente et d'utilisation.

Signature et cachet

Conditions générales de vente et d'utilisation

(Janvier 2012)

Diffuseur/Editeur

La lettre « Habitat & Collectivités Locales » (marque déposée INPI) et ses prestations documentaires et de veille associées constituent un ensemble autonome de services produit, édité et diffusé par « HCL publications » Siret 512 025 578 00018 - Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse (service de presse en ligne) : N° 1216 W 90099 - Directeur/responsable de la publication : Guy Lemée

Article 1. Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à tout souscripteur d'abonnement – ou abonné - de la lettre « Habitat et Collectivités Locales » et services associés et sont indissociables du bulletin d'abonnement. Nous nous réservons la possibilité de modifier à tout moment sans préavis les conditions générales d'utilisation. Nous informerons les abonnés de ces modifications par courrier électronique et nous les ferons apparaître sur notre site Internet. Les présentes sont soumises au droit Français et en cas de contestation, seul sera compétent le Tribunal de Commerce de Créteil.

Article 2. Abonnement – Accès au service – Renouvellement - Résiliation

L'abonnement comprend l'accès et/ou la réception de la lettre hebdomadaire « Habitat et Collectivités Locales » et de « hors-séries » en format usuel A4 imprimable (.pdf) via un accès réservé (identifiant et code) à un site Internet <http://hcl.inventaires.fr>. L'abonné, parfaitement informé, choisit ce mode de diffusion pratique et écologiquement responsable de préférence à une modalité de réception par routage postal. Il reste libre d'utiliser et/ou de diffuser en interne cette publication en version « papier ». Ces services sont personnellement rendus à l'abonné et, pour les personnes morales, sont accessibles à ses dirigeants et salariés uniquement. Le fait pour l'abonné de rendre accessible tout ou partie de ces services à un ou des tiers, liés ou non juridiquement ou économiquement, constituerait outre une violation des termes du contrat, une infraction au Code de la propriété intellectuelle pouvant faire l'objet de sanctions civiles et pénales. L'accès au site Internet est réservé aux souscripteurs et utilisateurs qui disposent de codes d'accès personnalisés. Ce service sera accessible en permanence par le réseau Internet, sauf cas de force majeure, pannes éventuelles, maintenance. Nous nous réservons le droit de faire évoluer les spécifications techniques et les services fournis afin d'y intégrer des perfectionnements et d'apporter à tout moment au contenu éditorial et aux rubriques (du site comme de la lettre) les modifications, évolutions, ajouts ou suppressions que nous pourrions juger nécessaires ou opportuns. Sauf mention particulière au bulletin d'abonnement, l'abonnement porte sur la durée de l'année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Un mois avant la date d'échéance, un courriel rappelant le renouvellement de l'abonnement sera envoyé au souscripteur. En cas de non réponse à ce courriel, le principe de tacite reconduction sera appliqué par l'envoi d'une facture et les conditions générales alors en vigueur seront considérées comme acceptées pour la nouvelle période annuelle d'abonnement. Le client peut à tout moment résilier son abonnement par courriel ou par voie postale. La résiliation sera effective à l'échéance de l'abonnement facturé.

Article 3. Conditions tarifaires et de paiement

Les tarifs indiqués le sont en euros et s'entendent T.T.C. (T.V.A. 2.1% incluse). Une facture est adressée à réception du bulletin d'abonnement ou lors du renouvellement. Le souscripteur déclare librement la catégorie à laquelle il estime appartenir et qui détermine le tarif qui lui est applicable, lequel tarif est donc choisi sous sa seule responsabilité. Ainsi, le souscripteur qui choisit un abonnement « individuel » ouvrant droit à un tarif privilégié s'engage à respecter un usage à son seul bénéfice personnel.

Article 4. Responsabilité

Nous nous engageons à apporter tous les soins en usage pour la mise en œuvre de l'ensemble des services offerts au souscripteur. Malgré tout, notre responsabilité ne pourra pas être retenue en cas de manquement à nos obligations contractuelles du fait d'un cas fortuit ou d'un cas de force majeure tel que, et sans limitation, les catastrophes, grèves, incendies, inondations, défaillance ou panne de matériel et interventions de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du site Internet, des moyens de transport, de communication ou du fait de vos agissements. Plus généralement, l'abonné reconnaît expressément être informé qu'en aucun cas nous ne pouvons garantir que les services proposés ne subiront aucune interruption. La lettre « Habitat & Collectivités Locales » contient de nombreux liens vers des sites Internet extérieurs, gérés par des tiers. Nous ne pouvons exercer de contrôle sur ces sites et n'assumons pas la responsabilité quant à leur contenu. Si toutefois il est porté à notre connaissance la présence dans notre lettre de liens vers des pages externes, au contenu illicite, nous supprimerons, après vérification, ces liens. N'hésitez pas à nous avertir de la présence de tels liens. Enfin, nos informations, présentations et analyses ne peuvent en aucun cas être assimilées à des prestations de services ou de conseil et de ce fait ne peuvent entraîner de mise en cause de notre responsabilité. Aussi elles ne peuvent être utilisées comme un substitut à une consultation rendue par une personne professionnellement compétente. L'abonné reste totalement libre et responsable de l'utilisation faite des informations et autres contenus diffusés.

Article 5. Protection des données

En aucun cas vos coordonnées ne seront communiquées à des tiers autrement que pour répondre, si nécessaire, à une injonction des autorités légales. Ces informations sont exclusivement utilisées par notre société. Elles ont pour objectifs d'améliorer nos services et de gérer plus facilement la diffusion de nos publications. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations vous concernant, en envoyant un courriel à hcl@inventaires.fr ou par courrier postal à HCL publications, 31, rue de Villeneuve – 94370 Sucy-en-Brie

Article 6. Propriété intellectuelle

Notre société est seule propriétaire des droits de propriété intellectuelle sur le contenu de la lettre et du site, de sa structure générale, ainsi que des textes, images animées ou non, sons, savoir-faire, dessins, graphismes et autres éléments les composant. Toute utilisation, rediffusion, communication sous une forme quelconque, même partielle, en dehors des conditions d'abonnement, est interdite sauf accord écrit préalable. La marque « Habitat & Collectivités Locales » ainsi que les marques et logos de notre société, et de nos partenaires pouvant figurer dans la lettre et sur le site sont des marques et logos déposés. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques et logos sans autorisation expresse de notre part est prohibée.